

UNE BRETAGNE ENGAGÉE DANS LES MUTATIONS

La Bretagne est à la croisée des chemins. Les défis environnementaux qui se posent à elle doivent la conduire à repenser en profondeur ses modes de production et de consommation. La question de la refondation de son modèle agricole se pose tout particulièrement avec une singulière acuité. Terre de paysans, notre région doit le rester. Mais le productivisme qui a été le moteur de son fameux « modèle agricole » à partir des années 1960-1970 n'est plus soutenable aujourd'hui. Nous devons inventer un nouveau rapport à la terre, plus respectueux de nos ressources naturelles et de celles et ceux qui les exploitent.

Cette révolution globale des modes de production appelle par ailleurs une mutation radicale et audacieuse de notre système de formation, seule susceptible de nous permettre de relever un tel défi civilisationnel. C'est avant tout en misant résolument sur l'intelligence humaine, sur notre extraordinaire capacité d'adaptation, que nous garantirons un avenir à l'humanité et à la planète.



Mutation de notre système de production

La pandémie de la Covid-19 et les mesures prises pour limiter sa propagation ont provoqué un choc récessif de grande ampleur et sans équivalent dans notre histoire récente. Si certains secteurs sont globalement épargnés, d'autres comme le commerce, la culture, la restauration ou le tourisme sont très durement touchés. Compétente pour le développement économique et la formation professionnelle, la Région va jouer un rôle majeur pour atténuer autant que possible l'impact de cette crise et permettre à la Bretagne de rebondir. C'est aussi une opportunité pour accélérer la création d'un nouveau modèle de développement qui consacre le « toujours mieux » plutôt que le « toujours plus ».

> Instituer un « fonds souverain régional »

43

Nous fusionnerons les fonds COVID-Résistance et Breizh Rebond pour créer un « fonds souverain régional » alimenté par la Région Bretagne, la BPI, les banques régionales, et ouvert aux particuliers. Sa mission sera de soutenir la trésorerie des TPE-PME bretonnes, de les préserver de tout rachat par des capitaux étrangers et de toute délocalisation, d'aider financièrement les projets de relocalisation et de les accompagner dans leur changement de modèle économique, social et écologique.

> Promouvoir la responsabilité sociale et environnementale des entreprises

44 Nous incluons la responsabilité sociale et environnementale (RSE) dans le cahier des charges des entreprises soutenues par la Région – hors situation de crise – par la création d'un indicateur régional « Bretagne solidaire et durable » et en soutenant financièrement une innovation sociale et/ou environnementale qui leur sera demandée.

45 Nous accompagnerons les entreprises bretonnes dans l'élaboration de leur « raison d'être » et dans la création de leur statut de « société à mission ».

> Conforter les politiques d'innovation de la Région

46 Nous intégrerons un représentant des Technopôles de Bretagne au sein du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) afin d'enrichir les politiques d'innovation de la Région et d'éclairer au mieux la mise en place de dispositifs régionaux d'accompagnement à la création de start-up et d'industries innovantes.

> Favoriser les relations cédants d'entreprise/repreneurs

47 Nous créerons une plateforme régionale facilitant la mise en relation entre les cédants d'entreprise (dont les exploitations agricoles) et les repreneurs, sur le modèle de l'outil « produits-locaux.bzh ». Nous y intégrerons une dimension de conseil sur mesure sur les aides financières potentielles et sur les interlocuteurs adéquats.

> Développer le « consommer breton »

48 Nous lancerons une campagne en faveur du « consommer breton » afin d'aider les consommateurs à renouer avec leurs habitudes antérieures en termes de commerce de proximité, commerces qui peuvent avoir subi des périodes de fermeture.

> Soutenir et accompagner les entreprises dans la sortie de crise

49 Dans le cadre de la reprise, nous soutiendrons les besoins de trésorerie et de conseils en gestion et en évolution des entreprises, celles-ci pouvant faire face à de nombreuses demandes de paiement avant que leurs propres factures aient été réglées.

> Lutter contre les risques de délocalisation liés au développement du télétravail

50 Nous lutterons contre les délocalisations susceptibles d'être générées par le développement du télétravail, en soutenant l'évolution des activités non délocalisables, en portant une attention particulière à l'enjeu de la souveraineté intellectuelle et en accompagnant la relocalisation des entreprises.

Mutation de notre agriculture et de notre alimentation

Région la plus agricole de France, la Bretagne a subi avant les autres les conséquences environnementales d'un modèle basé sur les volumes de production. Depuis 15 ans, notamment sous l'impulsion de la Région, l'agriculture bretonne s'est pourtant beaucoup diversifiée et a pris un temps d'avance dans sa conversion agroécologique. Dans le même temps, les citoyens sont de plus en plus désireux d'une alimentation de qualité et la crise sanitaire a remis à l'honneur la notion de souveraineté alimentaire. Exigence du « Bien Manger pour tous », renforcement d'une agriculture bretonne plurielle, performante écologiquement, à taille humaine et répondant au défi du renouvellement générationnel : tels sont les grands enjeux auxquels nous devons collectivement répondre pour les années à venir.

> Régionaliser la Politique Agricole Commune (PAC)

51 Nous demanderons à l'Etat de bénéficier, dans le cadre d'une différenciation, de la régionalisation de la PAC, afin de disposer des leviers nécessaires pour une politique régionale ambitieuse.

> Nourrir l'ambition d'un droit à une alimentation de qualité pour toutes et tous

52 Nous soutiendrons les mesures d'information et d'éducation à une alimentation de qualité, enjeu essentiel de santé publique, pour permettre un choix de consommation éclairé et responsable. Nous inciterons, par une meilleure connaissance des productions bretonnes et un renforcement des filières locales (marchés, halles et magasins de producteurs, coops bio, grande distribution) à l'achat en proximité de produits frais et de qualité.

53 Nous poursuivons, en aidant à l'organisation des filières, l'objectif de 100 % de produits frais bretons dans les lycées.

54 Nous veillerons à former les personnels de restauration collective et à coordonner les politiques d'achat avec les Départements (collèges) et les communes (écoles) pour assurer un approvisionnement continu de produits régionaux, dont ceux issus de l'agriculture biologique.

55 Nous amplifierons les mesures de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

56 Nous encouragerons et accompagnerons le développement de Programmes alimentaires territoriaux (PAT) dans toutes les intercommunalités de Bretagne.

- 57 Nous soutiendrons le développement des labels garantissant aux consommateurs des produits de qualité en accompagnant les exploitations à la mise en œuvre du cahier des charges et en les accompagnant financièrement pour le passage de l'organisme certificateur.

> Protéger les terres, la biodiversité et les ressources

- 58 Nous mettrons un frein au grignotage des terres agricoles et à l'artificialisation des sols, par une application stricte des schémas d'aménagement visant à préserver le foncier agricole, la biodiversité, les zones humides...

- 59 Nous mettrons en œuvre l'objectif de zéro pesticides de synthèse dans l'agriculture à l'horizon 2040 en soutenant l'évolution des systèmes de production (développement des mesures agri-environnementales et climatiques systèmes, retour à l'herbe, développement de l'agriculture biologique...). Notre objectif sera suivi chaque année par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne.

> Protéger la profession agricole et assurer le renouvellement générationnel

- 60 Dans le cadre de l'aide à l'installation et à la transmission des exploitations, nous ferons évoluer les modalités d'accès au foncier agricole par de nouveaux mécanismes d'attribution des terres, en lien avec les élu-e-s du territoire à l'échelle des pays et des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale), mais aussi avec les structures d'aide et de financement solidaire pour l'accession aux terres cultivables.

- 61 Nous placerons parmi les enjeux prioritaires la dimension sociale des métiers de l'agriculture, intégrant la question du revenu agricole, des conditions et de la santé au travail. Nous inciterons tout particulièrement les producteurs à se regrouper par filières pour peser sur la fixation des prix auprès des industries de transformation et de la grande distribution.

- 62 Nous renforcerons l'offre de formation continue pour la profession agricole, sur l'évolution des pratiques, sur les usages numériques, sur la méthanisation agricole...

- 63 Nous ferons de la question de la souveraineté et de la sécurité alimentaire en Bretagne, en France et en Europe l'une des priorités de notre action en visant à réduire la part des importations dans la consommation alimentaire, et notamment en développant une filière bretonne et française de protéines végétales garanties sans OGM pour l'alimentation animale.

Mutation dans l'exploitation de nos ressources naturelles

Territoire péninsulaire, la Bretagne est confrontée à des défis environnementaux très spécifiques, et ses citoyens se mobilisent pour préserver la qualité de vie qu'ils affectionnent tant. Qualité de l'eau, autonomie énergétique, réduction des déchets, préservation de la biodiversité, arrêt de l'artificialisation des sols : autant de défis liés à l'enjeu majeur du siècle, la lutte contre le réchauffement climatique.

L'Europe et la France ont pris l'engagement de la neutralité carbone en 2050. La Bretagne veut atteindre un tel objectif dès 2040. Ce qui suppose tout à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par une diminution de notre consommation énergétique, de produire des énergies décarbonées ou neutres en carbone et d'augmenter les puits de carbone.

> Développer les mobilités décarbonées

- 64 Nous chercherons à développer les mobilités décarbonées par une incitation financière à l'utilisation de solutions alternatives (train, train + vélo, bus, transport collectif, covoiturage, vélo...) : tarifs ferroviaires attractifs, adaptation de nos TER pour voyager plus facilement avec un vélo, renforcement des dispositifs de covoiturage existants, mise en place d'une prime régionale pour l'achat d'un vélo ou d'un véhicule zéro émission gaz à effet de serre.

> Faire de la Bretagne la première région cyclable de France

- 65 Nous mettrons en place un « chèque vélo sécurité entretien » permettant d'assurer une remise en état des vélos, notamment des équipements de sécurité (éclairage, freinage).

- 66 Nous faciliterons le développement des mobilités du quotidien à vélo : abris et location de vélos près des gares et dans les pôles d'intermodalité, augmentation de la capacité de stockage de vélos dans nos rames TER.

- 67 Nous soutiendrons financièrement les initiatives des EPCI qui mettent en place des pistes cyclables sécurisées reliant les communes.

> Stimuler la rénovation énergétique des logements

- 68 Nous accompagnerons la rénovation énergétique des logements en développant les plateformes territoriales de rénovation énergétique via le SARE - Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique - à l'échelle des EPCI ou de regroupement d'EPCI.

69 Nous contribuerons au financement des audits énergétiques pour les ménages modestes propriétaires de logements passoires énergétiques.

> Réhabiliter sur le plan énergétique notre patrimoine immobilier régional

70 Nous poursuivrons la rénovation énergétique de notre patrimoine immobilier régional : réhabilitation et isolation des bâtiments vieillissants avec des matériaux sains, production et recours accru aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques en toiture, chaudières bois...).

> Encourager la conversion énergétique des ménages

71 Nous favoriserons la conversion énergétique des ménages vers des systèmes de chauffage utilisant des énergies renouvelables décarbonées en nous positionnant comme « tiers de confiance ».

> Développer la rénovation énergétique dans l'immobilier d'entreprise

72 Nous encouragerons les entreprises à investir dans l'isolation de leurs bâtiments par des aides économiques.

> Impulser un schéma régional de production énergétique locale décarbonée

73 Nous développerons un mix énergétique via un schéma régional 2022-2032 de production énergétique locale décarbonée ou neutre en carbone (éolien terrestre ou marin, biomasse, énergies marines et solaire, géothermie, aérothermie, hydrogène vert, bois-énergie, biogaz...) pour tendre vers notre autonomie énergétique et réduire notre dépendance au nucléaire.

> Encourager l'installation de petites unités de méthanisation dans le monde agricole

74 Nous poursuivrons notre accompagnement financier à la mise en place des petites unités de méthanisation dans le monde agricole afin de favoriser l'autonomie énergétique des exploitations.

> Stimuler l'investissement participatif

75 Nous développerons l'investissement financier participatif des Bretonnes et des Bretons dans les projets de production d'énergie décarbonée.

> Développer l'autoconsommation et la production locale d'énergie

76 Nous favoriserons l'autoconsommation et la production locale d'énergie dans les projets de renouvellement urbain, de construction de quartiers, de revitalisation de centres bourgs et d'implantation dans les zones industrielles ou d'activité en articulation avec les PCAET (plans climat-air-énergie territoriaux) des EPCI.

> Promouvoir le label national bas carbone

77 Nous promouvons le label national bas carbone, permettant de développer des projets de puits de carbone en y contribuant financièrement au côté de l'Etat.

> Initier un schéma opérationnel écosystèmes côtiers / reboisement / haies bocagères

78 Nous bâtirons un schéma opérationnel ambitieux sur 6 ans pour préserver et restaurer les écosystèmes côtiers (marais salants et herbiers marins), intensifier le reboisement et la reforestation, réimplanter des haies bocagères (renforcement de Breizhbocage) et enherber les sols agricoles via le développement des mesures agro-environnementales pour capter et stocker un maximum de CO2.

> Augmenter le nombre de parcs naturels régionaux

79 Nous impulserons la réflexion sur la création d'un quatrième parc naturel régional.

> Instituer une session annuelle d'évaluation

80 Nous instituerons une session par an entièrement dédiée à l'évaluation de la cohérence de nos politiques publiques avec nos objectifs environnementaux et socio-économiques.